

Critères de sélection futurs membres du Conseil d'Administration (CdA)

En général et pour les membres statutaires

Les conditions suivantes s'appliquent pour les membres statutaires :

- Tout membre **actif**¹ de GS1 Belgilux peut devenir membre du CdA
- La parité entre les fabricants et les distributeurs doit toujours être respectée
- Les administrateurs sont élus pour trois ans. Leur mandat peut être révoqué en tout temps par l'Assemblée Générale (AG)
- Chaque mandat renouvelable doit à nouveau être soumis au vote de l'AG et être évalué selon les critères de sélection après trois ans

Critères de sélection généraux pour les membres du Conseil d'Administration

- Chaque candidat doit être prêt à soutenir et implémenter les standards GS1, au moins en matière d'identification et d'EDI
- Chaque candidat doit, en tant que membre de GS1 Belgilux, être représentatif tant sur le plan de l'envergure que du secteur. Tant la Belgique que le Grand-Duché de Luxembourg doivent être représentés
- Chaque candidat représente les secteurs considérés comme prioritaires dans le Plan pluriannuel en cours
- Le candidat représente un secteur qui n'est de préférence pas surreprésenté dans le CdA (référence : membres de GS1 Belgilux)
- Le candidat ne peut pas faire partie d'une entreprise ou organisation qui défend des intérêts opposés ou concurrents à ceux de GS1
- Un travailleur de GS1 Belgilux ou son/sa conjoint(e) ne peut pas être membre du CdA

Critères de sélection spécifiques pour les membres du Conseil d'Administration

- Dispose des connaissances et compétences professionnelles nécessaires concernant un ou plusieurs standards GS1
- Dispose de connaissances suffisantes sur les secteurs décrits comme prioritaires dans le plan Pluriannuel en cours
- Peut représenter une contribution et une plus-value significatives pour le fonctionnement effectif du CdA sur la base de son expérience et ses compétences individuelles
 - Par compétences professionnelles, on entend l'expertise stratégique du secteur, la connaissance des standards et de la gestion des données de GS1 ainsi que des notions sur le plan du marketing, des finances, de la chaîne de valeur, des TIC et de la gestion des risques.
 - Par compétences personnelles, on entend de bonnes références/performances dans les fonctions actuelles et/ou précédentes (impliquant un contrôle des références) et des capacités linguistiques suffisantes (connaissance de minimum 2 langues parmi le néerlandais, le français et l'anglais).
- S'engage à assister à au moins deux des quatre assemblées annuelles du CdA
- Est disposé à s'impliquer activement dans la gestion de GS1 Belgilux et de réfléchir à l'avenir de l'organisation.

Un administrateur remet sa démission

- Quand un membre du CdA rend son mandat pour quelque raison que ce soit, l'entreprise/association concernée peut soumettre un nouveau représentant à la commission de nomination
- Le nouveau représentant sera évalué sur la base des critères de sélection spécifiques (voir plus haut)
- Dans le cas où le nouveau représentant ne remplit pas les critères de sélection ou lorsque l'entreprise/association démissionnaire n'est pas en mesure de soumettre un nouveau représentant, la commission de nomination conseillera à l'AG de révoquer le mandat.

¹ Seuls les membres actifs font partie de l'Assemblée générale, voir statuts